



**RECONDUCTION n° 22/2**  
**DU PROCES-VERBAL n° 12 - A - 433**

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

<b>Concernant</b>	Une gamme de caissons de ventilation mécanique contrôlée équipés d'un ensemble moteur-turbine.  Références : LINCO 600 PA-EC, ou VMCM 600 R-CONTROL, ou LINCO 600 EC ou VMCM 600 EC LINCO 900 PA-EC, ou VMCM 900 R-CONTROL, ou LINCO 900 EC ou VMCM 900 EC LINCO 1600 PA-EC, ou VMCM 1600 R-CONTROL ou LINCO 1600 EC ou VMCM 1600 EC LINCO 2600 PA-EC, ou VMCM 2600 R-CONTROL, ou LINCO 2600 EC ou VMCM 2600 EC
<b>Demandeur</b>	LINDAB 218 avenue des Pré Seigneurs F - 01120 MONTLUEL
<b>Extensions de classement reconduites</b>	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : <b>AUCUNE</b>
<b>Durée de validité</b>	Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : <b>15 octobre 2027.</b> Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

*Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.*

Maizières-lès-Metz, le 13 octobre 2022

X

*Charlotte SCHNELLER*

Chargé d'Affaires  
Signé par : Charlotte SCHNELLER

X

*Romain STOUVENOT*

Superviseur  
Signé par : Romain STOUVENOT